



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

RÈGLEMENT 18-493

RÈGLEMENT 18-493 CONCERANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET DE CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir par règlement une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et/ou spécifiés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 20 novembre 2018 et qu'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été donné en séance extraordinaire du 10 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Ville de Chapais et il est, par conséquent statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet règlement.

ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement a pour but d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Chapais.

ARTICLE 3: PAIEMENT DES TARIFS

- 0.1. Un service qui a été rendu et qui est facturé doit être payé dans les trente (30) jours de la date de la facturation;
- 0.2. Le non-paiement du montant exigé par une facturation émise en vertu du présent règlement est soumis à un intérêt de 10 % par année;
- 0.3. Toute dépense engagée par la Ville pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.



ARTICLE 4 : TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

4.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1.1. Frais généraux

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document	
Noir et blanc	0,25 \$ / page
(demande d'accès à l'information)	
Photocopie ou impression d'un document	
Couleur	0,50 \$ / page
(demande d'accès à l'information)	
Numérisation d'un document	0,50 \$ / page
(demande d'accès à l'information)	
Service d'assermentation (résident)	Gratuit
Service d'assermentation (non-résident)	5 \$ / serment

4.1.2. Location de salles (hôtel de ville)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle de conférence (sans visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratui
Autres	60 \$ / jou
	30 \$ / demi-journée
Location de la salle de conférence	
(avec visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratui
Organisme accrédité	50 \$ / jou 25 \$ demi-journée
Autres	100 \$ / jou 50 \$ / demi-journé
Location de la salle du Conseil	
Organisme mandataire	Gratui
Organisme accrédité	Gratui
Autres (à la journée seulement)	75 \$ / jou



LOCATION	
Location projecteur et écran	35 \$ / jour
Location écran (salle du conseil)	10 \$ / jour
Location système audioconférence	15 \$ / jour

4.1.3. Location et vente de terrains municipaux

OBJET	TARIF (taxes incluses)
Location de terrains	
Location d'un terrain résidentiel (maison mobile)	400 \$ / année
(Aucune nouvelle location)	
Vente de terrains	
Vente d'un terrain commercial ou industriel	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison mobile)	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison unifamiliale)	12 \$ / mètre carré

4.1.4. Frais liées au Service d'urbanisme

La tarification relative à l'émission des permis et des certificats est définie dans le Règlement numéro 01344-A relatif aux permis et aux certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

4.2. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

4.2.1. Frais généraux

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document	
Noir et blanc	
1 à 25 copies	0,25 \$ / page
26 à 50 copies	0,20 \$ / page
50 copies et plus	0,10 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document	
Couleur	
1 à 25 copies	0,30 \$ / page
26 à 50 copies	0,25 \$ / page
50 copies et plus	0,15 \$ / page
Plastifiage de documents (organismes accrédités)	
8,5 X 11	2 \$ / page
8,5 X 14	2,50 \$ / page



Service de télécopie	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$
Service de numérisation	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$
Première page	

4.2.2. Location des salles et des équipements du Centre sportif et communautaire

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle communautaire (à la journée)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	265 \$
Autres ¹	408 \$
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de la salle communautaire pour la tenue d'une activité de loisir offerte à la population	
Organisme local	15 \$ / heure
Location de la salle de réunion (avec visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	40 \$ / jour 25 \$ / demi-journée
Location d'équipements (à même la salle communautaire)	·
Cuisinette	35 \$ / jour
Projecteur et écran	35 \$ / jour
Système de son	35 \$ / jour
Écran sur pied (salle communautaire)	10 \$ / jour
Nappe en tissus	2,00 \$ / ch.
Housse de chaise	0,50 \$ / ch.
Rideau séparateur (Gratuit pour les organismes mandataires et rabais de 50 % pour les organismes accrédités)	50 \$ / ch.
(Tarif majoré de 50% pour les non-résidents)	

¹ Commerces, entreprises, industries, citoyens, etc.



Location d'équipements (pour sortir)	
Chaises de plastique (orange)	1 \$ / chaise / jour
Table rectangulaire	10 \$ / table / jour
Structure gonflable (organisme locale seulement)	250 \$ / jour

4.2.3. Aréna

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Patinage libre	Gratuit
Location de glace	
Avec contrat annuel	87 \$ / heure
Sans contrat annuel	117 \$ / heure
Hockey mineur	Protocole d'entente
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Tournois de hockey	460 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Activités loisirs offertes à la population par un organisme local	15 \$ / heure
Location de patinoire (saison estivale)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	204 \$ / jour
Autres	612 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Autres	
Aiguisage de patins	5 \$ / paire
Location d'espace publicitaire (format 3 pieds X 4 pieds)	120 \$ / an
(Pour un format plus grand, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.)	

4.2.4. Piscine

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Bains	
Aquaforme	5 \$ / séance
Bain aqualongueur	5 \$ / bain
Bain libre	Gratuit



Location de piscine	
Club l'âge d'or	400 \$ / session
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Location avec surveillants sauveteurs	100 \$ / heure
(Tarif majoré 50 % pour non-résidents)	
Cours offerts	
Natation pour enfant (30 minutes, 1 fois/semaine)	40 \$ / session
Natation pour enfant (45 minutes, 1 fois/semaine)	50 \$ / session
Natation pour enfant (60 minutes, 1 fois/semaine)	60 \$ / session
(Rabais de 5 \$ par enfant additionnel d'une même famille)	
Cours de natation adultes (1 fois/semaine)	70 \$ / session
École de natation (1 fois/semaine)	50 \$ / session
École de natation (2 fois/semaine)	75 \$ / session
Cours privé de natation	50 \$ / 1 heure
(Tarif des cours majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de casque de bain	1 \$ / bain

4.2.5. Curling

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle (avec service de bar)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	125 \$
Autres	200 \$
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de salle pour la tenue de réunion ou réception privée (sans service de bar)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	
Autres	50 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	100 \$ / jour
Les permis d'alcool personnels ne sont pas autorisés.	



4.2.6. Gymnase (École Le Fillon)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Droit d'entrée	
Étudiants	2 \$
Adultes	3 \$
Location du gymnase	25 \$ / heure
(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)	

4.2.7 Activités diverses

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Cours de gardiens avertis	40 \$ / cours
(Durée du cours : 12 heures)	
(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)	

4.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.3.1 Location d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)	
Fichoir à égout manuel		
(Location sur les heures d'ouverture des Travaux publics)	20 \$ / jour	
Fichoir à égout manuel		
(Location hors des heures d'ouverture des Travaux publics)	40 \$ / jour	

4.4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4.4.1. Utilisation d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Mousse de classe A et de classe B	Prix coutant
	majoré de 50 %
Coût de remplacement du matériel et des matériaux	Prix coutant
utilisé pour le colmatage ou la récupération de produits déversés et pour l'extinction d'un feu ou autre	majoré de 50 %

Règlement de la Ville de Chapais



Autopompe 875 \$ / heure
Camion d'urgence (utilisé) 400 \$ / heure

Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule
s'étant rendu sur les lieux est applicable.

4.4.2. Utilisation de main d'œuvre (pompiers volontaires)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Intervenant terrain	50 \$ / heure
Manipulation et nettoyage (s'il y a lieu) des équipements et des véhicules incendies, après l'intervention.	50 \$ / heure
Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule ou par membre du service s'étant rendu sur les lieux est applicable.	

4.5. SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

4.5.1. Licence et fourrière

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Médaille – acquisition (frais annuel)	20 \$ / chien
Médaille – renouvellement (frais annuel)	10 \$ / chien
Chiens en fourrière	25 \$ / jour 1
	15 \$ / jours suivants

4.6. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

4.6.1. Livre

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de livres (nouveautés)	2 \$ / livre
Retard de livre (par jour)	0,25 \$ / livre



4.7. TARIFICATION ÉCOCENTRE

4.7.1. Résident ou propriétaire admissible

TARIFICATION ÉCOCENTRE DE CHAPAIS

	TARIFICATION			
MATIÈRE	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur4
CRD ⁵ (0 à 1 m ³⁾	Gratuit	85 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³
CRD ⁵ (1 m ³ et plus)	20 \$ / m ³	85 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³
Encombrants non-métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Encombrants métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Appareils réfrigérants avec halocarbures	Gratuit	50 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Carton	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Matériaux ferreux et non-ferreux	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Pneus sans jante (inférieur à 48,5')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Pneus avec jante (inférieur à 48,5') - voiture	5\$/unité	20 \$ / unité	5 \$ / unité	5 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5')- camion	10 \$ / unité	30 \$ / unité	10 \$ / unité	10 \$ / unité
Ampoules fluocompactes / néon	Gratuit	2\$/unité	Gratuit	Gratuit
Produits électroniques	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Béton (format maximal 1' X 1')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit	2 \$ / litre	Gratuit	Gratuit

Légende			
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie		
2- ICI	Industries, commerces, institutions		
3- ML	Multilogements		
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie		
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant bardeaux d'asphalte)		

4.8. TARIFICATION DÉPÔT BBA

4.8.1. Tarification

TARIFICATION DÉPÔT BBA

		TARIFICATION	5/4	
MATIÈRE	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur4
Brique, béton asphalte	20 \$ / m ³	75 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³

Légende			
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie		
2- ICI	Industries, commerces, institutions		
3- ML	Multilogements		
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie		
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant bardeaux d'asphalte)		



ARTICLE 5 : ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Le présent règlement abroge le règlement numéro 18-479 ayant pour objet la tarification applicable aux services offerts par la Municipalité.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Gamache

Maire

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière

Avis de motion: 20 novembre 2018 Projet de règlement : 10 décembre 2018

Adopté: 18 décembre 2018

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Kathy Tremblay, adjointe administrative, certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement **18-493 concernant la tarification des activités et de certains biens et services municipaux de la Ville de Chapais** et abrogeant le règlement 18-479 a été affiché :

Hôtel de Ville [l45 boul. Springer] : 19 décembre 2018 Poste Canada [124 boul. Springer] : 19 décembre 2018

Site officiel [www.villedechapais.com] de la Ville de Chapais : 19 décembre 2018

Kathy Tremblay
Adjointe administrative